



Amélie de Montchalin
La Secrétaire d'État chargée des Affaires européennes
Secrétaire générale de la coopération franco-allemande

Michael Roth MdB
Staatsminister für Europa
Beauftragter für die
deutsch-französische Zusammenarbeit

D-00453-19

Paris, le 24 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Mercredi dernier à Toulouse, nos gouvernements se sont réunis pour la première fois depuis la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle sous la direction de la Chancelière et du Président de la République. Les ministres des Affaires étrangères, de l'Europe, de l'Intérieur, de la Défense, de l'Agriculture, de l'Éducation et de la Recherche et de la Culture ainsi que le Plénipotentiaire pour les relations culturelles franco-allemandes ont participé au Conseil des ministres franco-allemand.

Dans une déclaration commune, nos deux pays ont réaffirmé leur détermination à relever ensemble les défis géopolitiques auxquels ils sont confrontés. Ce n'est qu'ensemble et dans un cadre multilatéral que nous pourrons relever les défis que sont le développement durable, la transformation écologique, les enjeux économiques et la numérisation, le commerce mondial... A cette fin, plusieurs feuilles de route définissant des pistes de coopération dans un large éventail de domaines d'action ont été adoptées.

En tant que Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, nous avons présenté au Conseil des ministres un point d'étape sur la mise en œuvre du traité et en particulier sur les quinze projets prioritaires convenus à Aix-la-Chapelle :

Le processus de ratification du Traité par nos parlements est en passe d'être finalisé dans nos deux pays.

Dans le domaine de la politique internationale et de la diplomatie, la coopération de nos deux pays a été renforcée avec succès : présidences jumelées au Conseil de sécurité des Nations Unies, initiative conjointe de l'Alliance pour le multilatéralisme,

coopération renforcée dans le domaine du développement et de la politique de sécurité (Partenariat pour le Sahel).

Le Conseil franco-allemand d'experts économiques et le Groupe d'experts dans le domaine social ont été créés. Ils sont tous deux destinés à permettre une compréhension commune des défis actuels auxquels nos sociétés sont confrontées.

Afin de faciliter notre coopération transfrontalière, nous avons signé à Toulouse une déclaration commune sur la création du comité de coopération transfrontalière, qui suscite à juste titre de fortes attentes des deux côtés de la frontière et qui devrait identifier et contribuer à lever les obstacles existants et formuler des recommandations pour de nouveaux projets. C'est par la coopération transfrontalière que nous pouvons rendre tangibles pour nos citoyens les progrès que permet l'Europe dans leur vie quotidienne. Cette déclaration jette les bases de la composition du Comité ainsi que des missions du Comité, qui s'est réuni pour la première fois le 30 septembre dans une configuration informelle. Nous nous réjouissons de présider prochainement la séance inaugurale du Comité.

Alors que les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim seront fermés l'année prochaine, nous avons annoncé la création d'une société d'économie mixte qui coordonnera les activités de développement économique dans la région.

Le traité d'Aix-la-Chapelle a aussi pour objectif de favoriser le rapprochement de nos sociétés civiles. A Toulouse, de nouveaux jalons ont été posés pour y travailler. L'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) devrait atteindre son objectif de 10 millions d'échanges de jeunes d'ici son soixantième anniversaire en 2023. Mais ce ne sont pas seulement les rencontres entre jeunes qui doivent être encouragées encore plus fortement à l'avenir, mais plus largement les échanges entre citoyens de tout âge. C'est cet objectif que poursuivra le fonds citoyen commun, qui permettra de soutenir et de financer les rencontres et les projets de la société civile franco-allemande dès l'année prochaine, de manière souple et flexible. Les deux ministères responsables sont chargés, ensemble avec l'OFAJ, d'établir les modalités de fonctionnement de ce fonds.

Au CMFA, nous avons adopté un concept commun pour l'établissement du Forum pour l'avenir franco-allemand, qui doit encore faire l'objet d'une dernière coordination interministérielle. Ce Forum nous permettra de discuter avec toutes les parties prenantes des processus de transformation à venir de nos sociétés, tels que la mondialisation, le changement climatique et la numérisation, ainsi que d'élaborer des recommandations pour y répondre. Nous avons convenu d'associer étroitement l'Assemblée parlementaire franco-allemande à ce projet. Nous nous réjouissons de pouvoir dès l'an prochain discuter des recommandations qui seront formulées dans le cadre du Forum.

Enfin, ce sont aussi nos instituts culturels qui sont appelés à innover : pour la première fois - à Rio et à Palerme - deux instituts culturels franco-allemands ont été créés, et à Bagdad, le Goethe-Institut est désormais également Institut français. Et d'autres suivront !

Le CMFA de Toulouse a enfin été l'occasion de faire le point sur les travaux du Conseil franco-allemand pour l'intégration (CFAI) depuis sa création en 2017. Avec les ministres français et allemand de l'Intérieur, nous présidons ce Conseil, qui réunit trois fois par an le gouvernement, l'administration, des experts et des acteurs de la société civile. Grâce à l'engagement des membres du CFAI, des recommandations ont été formulées ces dernières années dans des domaines importants de l'intégration, notamment en matière d'acquisition de la langue, de transmission des valeurs et d'intégration sur le marché du travail.

Avec le traité d'Aix-la-Chapelle, nos gouvernements ont donné une impulsion nouvelle en faveur de l'approfondissement des relations franco-allemandes, ils ont voulu qu'elles soient résolument orientées vers l'avenir et vers l'Europe. Au cours de ces derniers mois, nous avons déjà accompli beaucoup de choses. Afin de continuer à travailler rapidement à la mise en œuvre du traité et notamment des projets prioritaires, nous comptons aussi sur votre participation en tant que membres de l'Assemblée parlementaire franco-allemande !



Amélie de Montchalin



Michael Roth